



Litige avec un vendeur auto qui n'a pas fait de passage aux mine

Par **sev**, le **07/05/2009** à **14:29**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture à un concessionnaire il y a un mois de cela ;
ce véhicule était précédemment un véhicule d'entreprise donc enregistrer comme derive vp
quand j'ai voulu faire la carte grise ils m'ont répondu qu'il ne pouvait pas me l'enregistrer
comme voiture de particulier il fallait un passage aux mine passage impossible car sixième et
septième ceinture de sécurité pas installer .
mon garagiste me dit que c'était à mon concessionnaire de me vendre le véhicule avec ceinture
installée et passage aux mine fait

Hors le vendeur qui est concessionnaire me soutient que je ne dois pas faire un passage aux
mine que la préfecture doit se tromper que ce n'était pas à lui de le faire au moment de la
vente .

je ne sais pas trop quoi en penser le vendeur est-il mal honnête?